



Zones U :

- zone UA : centre historique, au bâti dense et groupé et à vocation mixte
- ☞ secteur UAa : quartier des maisons canoniales → zone A de la ZPPAUP
- ☞ secteur UAb : ville bourgeoise du XVIIIe siècle → zone B de la ZPPAUP
- zone UB : secteurs d'extension de la ville, au bâti moins dense et à vocation mixte
- ☞ secteur UBa : faubourgs du XIXe siècle → zone C de la ZPPAUP
- ☞ secteur UBe : entrées de ville → zone E de la ZPPAUP
- zone UX : Zones spécialisées, destinée à l'accueil d'activités économiques à faibles nuisances (artisanat, commerces, services, tertiaire de bureaux...)
- ☞ secteur UXe : entrées de ville → zone E de la ZPPAUP
- zone UY : Zones spécialisées, destinée à l'accueil d'activités économiques à vocation industrielle, artisanale et tertiaire.

Zones AU :

- zone AU : zone destinée à être ouverte à l'urbanisation pour une vocation mixte (résidentiel & activités économiques compatibles avec l'habitat)
- zone 1AU : zone destinée à être ouverte à l'urbanisation pour des activités économiques à vocation industrielle, artisanale et tertiaire.
- zone 2AU : zone destinée à être ouverte ultérieurement à l'urbanisation

Zones A :

- zone A : zone agricole
- ☞ secteur Aa : zone agricole protégée

Zones N :

- zone N : zone naturelle
- ☞ secteur Na : secteur de diversification agricole → en concertation avec les agriculteurs
- ☞ secteur Ne : secteurs d'entrée de ville → zone E de la ZPPAUP
- ☞ secteur Ni : secteur de sports et de loisirs
- ☞ secteur Np : secteur naturel couvrant la zone verte de la ZPPAUP
- ☞ secteur Nv : secteur destiné à l'accueil des gens du voyage

Zones NH :

- zone NH : secteur de hameau, comportant une urbanisation limitée

Legend:

- Zone rouge du PRI
- Zone bleue du PPRI
- Emplacement réservé
- Espace boisé classé
- ☞ Vue remarquable protégée au titre des éléments paysagers du PLU
- Marges de recul au titre de l'article L.111-1-4
- Bandes de nuisances sonores (pour information)

Ville de Remiremont
(département des Vosges)

Plan Local d'Urbanisme
Documents graphiques du règlement

Planche 4
SECTEUR DE LA MADELINE

Echelle : 1 / 2 000e

Dossier approuvé par
délibération du
Conseil Municipal
le 12 octobre 2009

APPROUVE
Remiremont, le 02 OCT. 2009
Le Maire, ...
Y. DIDIER

